



L'âge pivot est un faux débat. En effet, les réformes successives ont déjà détricoté le système actuel avec, notamment la réforme Touraine. Il faut donc revenir sur les réformes qui se sont succédé depuis 1987. Quand l'âge légal est à 62 ans et que les français partent à 63,4 ans en moyenne, c'est bien parce qu'ils n'ont pas les moyens de partir plus tôt ! Dans le régime de retraite actuel, pour bénéficier d'une retraite à taux plein dès 62 ans, il faut avoir travaillé le nombre de trimestres validés par l'assurance vieillesse (par ex : 172 trimestres pour les personnes nées en 1973, soit 43 ans) sinon une décote sur le montant de la pension de retraite est appliquée.

Et demain, ce sera pire !!!!!

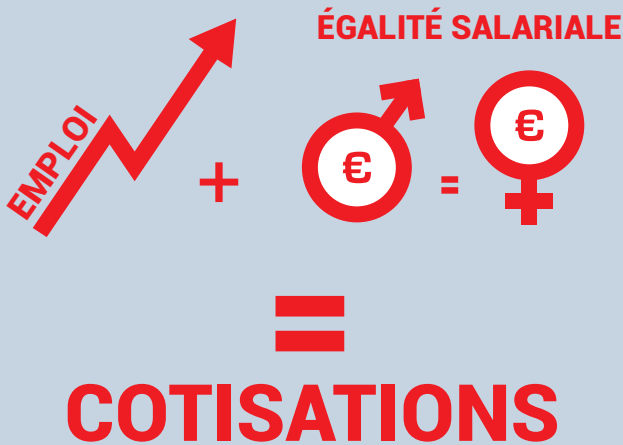
CE QUE VEUT FAIRE LE GOUVERNEMENT

Même si l'âge légal est maintenu à 62 ans, les français ne pourront pas partir sans décote avant 64 ans

CE QUE PROPOSE LA CGT

Un départ à 60 ans sans décote en tenant compte des périodes non travaillées dans la durée de cotisation (études, formation de reconversion...)

retraite à 60 ans



CE QUE VEUT FAIRE LE GOUVERNEMENT

Utilisation de l'âge pivot comme moyen de garantir l'équilibre budgétaire (reculer l'âge de la retraite pour baisser le nombre de retraités)

CE QUE PROPOSE LA CGT

- Augmenter le nombre d'emplois
- Garantir l'égalité salariale entre les femmes et les hommes
- Supprimer les exonérations des cotisations patronales

CE QUE VEUT FAIRE LE GOUVERNEMENT

- Suppression de la spécificité de la prise en compte de la pénibilité dans le secteur public et les régimes « dits » spéciaux
- Partir 2 ans maximum avant l'âge de départ à la retraite = 60 ans et sans garantie du montant de la pension

CE QUE PROPOSE LA CGT

- Prise en compte des spécificités de tous les métiers pénibles (publics comme privés ouvrant droit aux mêmes compensations)
- Partir 5 ans minimum avant l'âge de départ à la retraite = 55 ans à taux plein
- 1 année d'exposition à la pénibilité = 1 trimestre validé en plus !

